

TEMPS ET CIVILISATIONS

Cours 7

Sorciers et sorcières du XVIème au XVIIIème siècle

La sorcellerie est un phénomène qui a fait l'objet d'une immense bibliographie.

Pour mémoire, citons les travaux de :

- Muchembled Robert, *Sociétés, cultures et mentalités dans la France moderne XVI-XVIIIème siècle*, A. Colin, 1994, pages 110-116)
- Muchembled Robert (sous la direction de), *Magie et sorcellerie en Europe : du Moyen-âge à nos jours*, Armand Colin, Paris, 1994.
- Audisio Gabriel (sous la direction de), *Religion et exclusion : XIIe-XVIIIe siècle*, collection Le temps de l'histoire, Publications de l'université de Provence, Marseille, 2001.
- Bechtel Guy, *La sorcière et l'Occident*, collection Agora, Pocket, Paris, 2000.
- Levack Brian P., *La grande chasse aux sorcières : en Europe aux débuts des temps modernes*, collection Epoques, Champ Vallon, Mayenne, 1991.

La sorcellerie est présente dans toutes les sociétés. Elle se modèle sur les sociétés. Aujourd'hui encore, elle fonctionne comme une forme de pouvoir ou plutôt comme illusion de pouvoir, en référence à la façon dont une société conçoit et vit le pouvoir à tous les niveaux, du village à l'Etat. D'autre part, elle se meut dans le sacré. Ainsi, le phénomène ne doit pas se limiter au domaine du politique ou du religieux, du sacré. On doit l'entendre aussi comme le symptôme de la mutation des sociétés, un phénomène qui a touché toute l'Europe (Allemagne, Suisse actuelle, Pays-Bas espagnols, Angleterre et France) entre 1560 et 1630, c'est-à-dire une période de troubles et de crises : début de la Réforme et Guerre de Trente

ans en Allemagne, révolte des Pays-Bas contre l'Espagne, installation de la réforme anglicane, Guerres de religion et révoltes populaires en France. En fait, la chasse aux sorcières apparaît comme un rejet de pratiques magiques qui ne s'avèrent plus être efficaces dans un monde de plus en plus troublé : il n'y a donc pas une, mais plusieurs « chasses aux sorcières ».

Ainsi, pour la France, si le début du siècle est marqué par une chasse aux sorcières massive, la deuxième moitié du siècle laisse apparaître une relative indifférence face à ces sorcières considérées alors comme des hystériques inoffensives.

Dès lors, on peut l'interroger sur : Ce qui est à l'origine de l'exclusion des sorciers et des sorcières de la société, dans une première partie du siècle: 1580 à 1682 (répercussion de la lutte entre catholiques et protestants, guerre de religion... ; le « catholicisme de la peur », R. Muchembled) puis voir pourquoi il y a un changement de mentalités à la fin du XVIIème siècle (affrontement entre modernité et résistance paysanne) ?

A / L'image du sorcier et de la sorcière

1) Sorciers et sorcières : images collectives d'un groupe défini par les autorités religieuses

1.1 Définition : Une sorcière, un sorcier, au sens populaire du terme est quelqu'un qui a des pouvoirs de guérir, de tuer, de prédire l'avenir... Dès lors, le sorcier ou la sorcière est ambivalente, il crée la crainte car il/elle peut apporter aussi bien le bien que le mal. Autrement dit, il n'y a pas de différence entre la magie blanche et la magie noire. Au total, ce sont entre 4 et 5000 personnes qui sont expédiées au bûcher (dont une bonne part dans la Lorraine des années 1576-1606 avec l'action de Nicolas Rémy)

1.2 Une particularité : on a plus souvent à faire à des sorcières qu'à des sorciers

- Causes nombreuses :

- Vient de la représentation que l'on a de la femme : elle est démoniaque à cause du péché originel. De ce fait, le démon l'a choisie pour accomplir ses desseins funestes, car la femme, créature « imbécile », c'est-à-dire sans âme, est sensible aux atteintes du démon : haine, vengeance, envie, désespoir, telles seraient les motivations de la femme qui s'adonne au démon et devient une sorcière.

- Les sorcières sont, en général, des êtres faibles : des femmes ordinaires, paysannes pour la plupart et vieilles, mais n'importe quelle femme peut être sorcière, pas seulement les hystériques. De toute manière, toute femme est suspecte de commerce avec le diable. Les mythes concernant la femme au XVIIIème siècle viennent de Pline dont un texte qualifiait la femme de calamité publique faisant pourrir les plantes, hurler les chiens, périr les animaux... quand elle a ses règles, principe de corruption.

1.3 Des caractéristiques qui permettent de reconnaître une sorcière !

- Une marque sur le corps = signe du pacte satanique.
- Comportement (elle est nuisible, ne pleure pas devant un tribunal...). Jean Bodin, dans son *Démonomanie*, 1580, écrit qu'elle a une apparence suspecte, un teint sombre (tout ce qui est noir se rapporte au diable), une taille contrefaite, des pieds crochus et des jambes poilues, une mauvaise odeur, des taches, un pied-bot, un œil louche, un doigt surnuméraire.
- Cf. : description qu'en fait Pierre De Lancre, l'un des plus célèbres inquisiteurs, fait brûler une femme du Pays Basque qui était d'un aspect horrible par son côté masculin (il a fait brûler 2 à 3000 sorcières en Lorraine de 1576 à 1606) : « *Cette femme, dont le nom indiquait déjà les habitudes (elle s'appelle Necato = Mort), avait renoncé en quelque sorte à son sexe pour prendre la nature d'un homme ou, plutôt, d'un hermaphrodite. Elle avait en effet l'expression, le langage et le maintien d'un homme, et encore d'un homme rude, d'un sauvage qui n'est jamais sorti de ses forêts. Elle avait de la barbe comme un satyre, des yeux petits, profondément enfoncés dans leur orbite, avec l'expression de férocité d'un chat sauvage...* ».

1.4 En fait, des spécificités physiques, psychologiques, culturelles ou sociologiques qui sont en fait le reflet des mentalités de l'époque (Cf. les Procès verbaux des procès en sorcellerie)

- Seulement 20% sont des hommes. Cela vient sans doute de l'image antiféministe de la société du moment qui qualifie d'être faible, le sorcier et donc par là il ne peut être qu'une femme. Cf. : dans le Nord de la France, les Femmes représentent 82 % des accusés de 1351 à 1790.

- D'autre part, l'âge est déterminant : la plupart est âgée. Là-encore, cela vient d'une représentation mentale associée à l'idée de laideur: l'amie du diable ne peut être que laide, donc vieille. D'autre part, le maléfice est un art, il faut du temps pour le maîtriser et le pratiquer, ce qui élimine les jeunes femmes.
- Autres caractéristiques : une majorité était soit veuve, soit célibataire. Là-encore, la représentation de la société : n'ayant pas de mari, elle n'a pas à ses côtés un être raisonnable capable de les retenir dans leur penchant naturel vers le mal. On les accuse donc d'avoir pour les veuves, une sexualité débridée et pour les célibataires, le penchant à être attiré par les hommes mariés.
- De plus, beaucoup de ces femmes semblent avoir eu une santé mentale déficiente. De Lancre a écrit que Satan recrutait surtout parmi « *les esprits hébétés et un peu sur le rustique* ».
- Enfin pour les Juges, la sorcellerie est héréditaire : Cf. en 1612, le seigneur de Bouchain (Nord, près de Valenciennes) signale à la cour souveraine de Mons, l'existence de nombreux enfants-sorciers sur ses terres ; il demande la permission de faire exécuter ceux âgés de plus de 8 ans.

2) Pour l'Eglise, la caractéristique commune à tous les sorciers et sorcières est la participation au sabbat

2.1 Définition : Réunion de nuit dans un lieu relativement proche du village.

- C'est réellement ce qui fait d'eux ce qu'ils sont. C'est une réunion de tous ceux qui se sont donnés au diable et qui se déroule selon des rituels qui diffèrent selon les régions. L'assistance y serait nombreuse, plusieurs milliers de personnes selon les démonologues, quelques dizaines ou centaines selon les témoignages. Rem : il n'existe aucune preuve réelle de l'existence de telles réunions.

2.2 L'ordre du monde y est inversé

- La cérémonie commence par la révérence au diable et est constituée de quatre tableaux : la messe diabolique, le festin, la danse, la confession des forfaits.

- Le sabbat contrefait la messe catholique : Un bon sorcier ne va plus à la messe chrétienne, il en a fait la promesse au diable. L'officiant est vêtu d'une chasuble noire et montre son derrière à l'assistance. L'autel et les cierges sont noirs. La scène principale est celle de l'eucharistie qui va manifester l'engagement du sorcier dans le Mal. La communion du sabbat utilise ce qui pourrait être l'inverse du pain et du vin symbolisant le corps et le sang du Christ. Elle utilise des radis noirs, de la rave, des navets... et une mixture noire censée être l'urine du diable.
- Cette cérémonie est suivie par le festin durant lequel sont servis des charognes, des mets en décomposition, mais aussi des corps de petits enfants rôtis morts avant le baptême. Puis suivent les danses durant lesquelles la sexualité règne. Des orgies ont lieu et certaines parlent de coït démoniaque.
- Enfin, le sabbat se termine par la confession diabolique : On y raconte le mal qu'on a fait et celui qu'on projette de faire. Le démon encourage, récompense ou punit ses fidèles. Pour clore la cérémonie, les participants doivent baiser le diable au postérieur. C'est un élément d'inversion. Comme on donne l'accolade ou on baise la main, le doigt, la bague d'un seigneur, d'un évêque ou du pape, on baise le derrière du démon.
- En fait, le sabbat = inversion de tous les rites chrétiens. On fait le contraire de ce qui est prôné par les valeurs de l'Eglise, c'est à dire une conduite morale catholique fondée sur la notion de Bien.
- Rem : cette vision des Sorciers est en fait, une construction intellectuelle de Théologiens et de Juges confrontés au paganisme rural, à la pensée magique des paysans. Cette « Eglise de Satan » est donc une création des clercs. Elle s'inscrit dans droite ligne de l'œuvre d'évangélisation de la Contre-réforme.

B / Une minorité créée par la justice

1) Les Traités de Démonologie

1.1 Modification de l'image de la sorcellerie

- A partir du XVème siècle, on assiste à une modification de l'image de la sorcellerie avec l'apparition de la démonologie.

- Désormais, la doctrine de l'Eglise est simple et claire :

- Le démon se déchaîne, il a une secte de gens choisis et marqués par lui qui forment une contre-église maléfique destinée à faire triompher le mal. Des êtres humains se sont donnés au diable par un pacte. Ils doivent être détruits jusqu'au dernier, sinon le monde est perdu. Il faut donc débusquer les sorcières.
- La nouveauté qui provoque la chasse aux sorcières entre 1560 et 1660 provient de l'idée que les sorcières constituent une secte, une minorité indécélable. Cf : Un édit promulgué en 1595 par Philippe II d'Espagne définit la chasse aux sorcières.

- En France, il n'y a pas d'édit royal, cependant, les mêmes règles sont utilisées de 1580 à 1680 :

- Ce sont les laïcs et non l'Eglise qui sévissent : l'Eglise ne condamne pas à mort, elle livre le coupable au bras séculier. Les bûchers flambent. Les juges ecclésiastiques repèrent les cas de magie : abominations contre Dieu (le sabbat satanique), contre la religion (reniement des sacrements), contre le prochain (les sortilèges). On cherche des indices de sorcellerie (corps trop léger par rapport aux apparences, ce qui entraîne des pesées ou l'épreuve de l'eau. Si le corps flotte, c'est le bûcher et s'il coule, c'est la noyade ; si l'accusé pleure, c'est qu'il est coupable- s'il reste les yeux secs, c'est qu'il est épaulé par le démon, ce qui se nomme le maléfice de « taciturnité »).
- Le système appliqué est un système clos dont on ne peut sortir (on est coupable de toute façon). C'est un monde à part où tout est codifié par la justice. C'est un jeu permanent d'interrogatoires où tous les moyens sont bons pour faire ployer l'accusée. La production de cette minorité dure environ un siècle.

2) Comment découvrir une sorcière ? Cf. *Le Marteau des sorcières*, publié à Strasbourg en 1486-1487.

2.1 Trois éléments sont retenus : la marque du diable, l'aveu de la participation au sabbat ou de la pratique des sortilèges contre autrui.

2.2 Le procès : Sur simple rumeur ou sur dénonciation, le juge interroge des témoins et si cela paraît sérieux, la sorcière est convoquée et interrogée devant un conseil. Elle y est dénudée et on recherche la marque du diable sur son corps. On la pique à différents endroits avec une aiguille et l'absence de douleur ou de sang est une preuve de culpabilité. Le juge peut alors continuer le procès selon des règles très précises incluant la pratique de la torture. Il faut lui faire avouer sa participation au sabbat ou tout autre acte répréhensible. Elle est aussi confrontée aux témoins qui l'ont accusée. Le procès est très long. Au terme de celui-ci, la sentence tombe. Si la sorcière n'a pas avoué, on ne peut la condamner à mort, mais on la bannit car elle ne peut être innocentée. Si elle a avoué, elle est brûlée vive sur un bûcher en public pour montrer à la population que tout acte de sorcellerie ou contraire à la loi de l'Eglise est puni sévèrement, afin que nul n'y succombe.

2.3 La Géographie des Bûchers :

- Durant la chasse aux sorcières, seuls 50% des accusés ont été exécutés en Europe. Certains pays ont été plus touchés que d'autres comme les îles anglo-normandes, la Suisse, l'Europe de l'est et l'est de la France : Entre 1590 et 1620, il y eut 795 cas en Franche-Comté, dont 286 entre 1603 et 1614. Au total, le Saint-Empire aurait connu plus de 20000 exécutions de sorcières.
- En France, la géographie des bûchers laisse apparaître des particularités. Le centre du vieux royaume capétien est faiblement touché (Muchembled, 1993), la localisation correspond à peu près aux grandes révoltes paysannes. Le plus souvent, ce sont les régions périphériques qui sont touchées : le nord (sous tutelle espagnole), les Ardennes, la Lorraine, le Jura, la Savoie, le Languedoc, le Sud-ouest, la Normandie... à l'exception de la Bretagne. Ce sont le plus souvent des terres de Contre-réforme ou des terres d'affrontement entre catholiques et protestants (Languedoc).

2.4 Points communs :

- Existence d'un effort d'acculturation du monde rural. A partir de milieu du XVIème siècle, autorités religieuses et politiques s'entendent pour contraindre les corps et les âmes = la persécution des sorciers est d'origine politico-religieuse ; en fait, marche vers l'absolutisme et Contre-réforme vont de pair dans des provinces

excentrées ou tardivement rattachées à la France, et voisines de terres « protestantes », ou elles mêmes « protestantes ».

- A travers la répression des femmes s'exprime celle de la sexualité et de la relative liberté de mœurs du monde rural : à travers le sabbat, ou la copulation avec Satan, on retrouve des traces de pratiques ancestrales paysannes (« fiançailles à l'essai », situation de concubinage, ...). Eglise tente de culpabiliser les foules (Cf. Baisse du nombre des enfants illégitimes et des conceptions prénuptiales au XVIIème siècle).
- Pourquoi s'en prendre aux vieilles femmes ?
 - S'en prendre à une femme veuve, isolée et/ou vieille, est sans risque du point de vue sociologique. Elle n'aura que peu de soutiens = elles vivent « en marge » de la société, s'en prendre à elles, ne risque pas de déclencher des luttes internes aux clans familiaux du village.
 - Comme femmes pauvres, elles permettent aux riches paysans de montrer aux autres que l'ordre social des choses ne peut être inversé. Elles apparaissent également comme l'équivalent « féminin » des vieux barbons, qui, une fois veufs, épousent de jeunes filles, que les confréries et Groupes de Jeunesse se « réservent » dans l'attente du mariage (généralement vers 25/26 ans).
 - Elles sont les principaux « gents de transmission » des superstitions, des croyances populaires transmises lors des veillées d'Hiver. Elles sont donc visées par les clercs, les tenants de la culture savante (urbaine ?) et représentent, en raison de leur âge, la capacité de survie des structures mentales du village (elles sont les « gardiennes » de la mémoire locale !).

C / Pourquoi la fin des bûchers, après 1680 ?

1) Un problème structurel

1.1 Le grand nombre des suspects de diabolisme par dénonciation finit par déborder la justice au milieu du XVIIème siècle :

- Elle n'a plus assez de juges pour suivre les affaires, alors on libère les suspects. On finit par chasser des prisons sans jugement plus de la moitié des accusés. Ces façons de faire n'apaisent pas les esprits et n'apparaissent pas comme une bonne justice.
- Diminution progressive du nombre de condamnations, ainsi que des confirmations des sentences : ainsi, de 1600 à 1640, le % d'affaires confirmées en appel passe de 30 % à 18 % (les Parlementaires ne suivent plus aveuglement les Juges, 1/3 des appelants sont relaxés).

1.2 Les « sorciers et sorcières » : nouvelle typologie

- Sont impliquées trop de personnes de niveau social différent : roturiers, paysans, bourgeois, religieuses et curés, ce qui génère un malaise dans la société. Des personnes de cette qualité peuvent-ils vraiment être sorcier ?
- Le nombre de religieuses possédées dérange la bonne société qui confie ses filles à l'Eglise :
- Importance des possessions démoniaques dans les couvents : Aix (1609), Lille (1608-1614), Nancy (1621), Loudun (1633), ... : à chaque fois, des religieuses hystériques accusent des prêtres ou et des confesseurs d'être des sorciers.
- Cf. : L'affaire des Possédées de Loudun : En 1632, dans un couvent d'Ursulines à Loudun, la supérieure, mère Jeanne des Anges et les autres religieuses du couvent affirmèrent voir des fantômes et avoir été ensorcelées par le curé Urbain Grandier. Ce dernier avait publié un pamphlet violent contre Richelieu. En outre, il s'opposait fermement à la destruction des murailles de la ville. En effet, la ville abritait un grand nombre de protestants. Henri IV leur avait permis d'avoir des places fortifiées, mais les murailles de certaines de ces villes furent détruites. Richelieu à l'époque faisait construire sa ville, toute proche. La tolérance d'Urbain Grandier envers les protestants et ses critiques jouèrent en sa défaveur. C'est une sœur du couvent se disant possédée par le démon d'Astaroth qui lâcha le nom d'Urbain Grandier. Un procès en sorcellerie fut instruit sur la demande de Richelieu. On procéda à de nombreux exorcismes sur les sœurs. Ils durèrent plusieurs mois. On chercha également un pacte avec le Diable signé de la main d'Urbain Grandier ; on tenta même d'en trouver un sur le corps même des sœurs qui furent pour cela mises à nu

et rasées. On tenta de trouver une zone insensible sur leurs corps, preuve du contact avec la griffe du démon. Le 18 août 1634, Urbain Grandier fut condamné à mort, torturé et brûlé. Il jura toujours être innocent

- Ces « affaires » = choc culturel dans couches sociales aisées. En effet, la noblesse et la bourgeoisie fournissaient la moitié des novices de tous les couvents où l'on rencontre des cas de possession. On découvre leurs filles capables de raconter et mimer des pulsions sexuelles lors d'exorcisme.

1.3 Progrès de l'acculturation du monde rural : progrès de la Contre-réforme (clercs mieux formés), progrès de l'alphabétisation (succès de la Bibliothèque bleue de Troyes, des Almanachs, création d'Écoles, ...).

2) Un changement de mentalités

2.1 Evolution de la sorcellerie divise le milieu intellectuel, ce qui est ressenti comme un échec. Nombre de scandales réduisent l'impact de la sorcellerie, l'opinion des médecins commence à prendre de plus en plus d'importance, l'Eglise est divisée. Les débats sont importants et virulents. Le doute s'installe: a-t-on condamné des innocents? Que doivent faire les juges ? Un besoin très fort de renouveau se fait sentir. On a besoin de nouvelles théories sur la sorcellerie, et de nouvelles lois.

2.2 En 1657, le pape fait paraître la célèbre bulle *Proformandis*, qui met en garde contre les erreurs et abus dans les procès de sorcellerie. A partir de cette époque, on pense la sorcellerie en termes d'hallucination, d'esprit dérangé, mais plus en termes de démonologie. En France, les procès sont officiellement arrêtés en 1670.

2.3 L'Affaire des Poisons

- **L'édit royal de juillet 1682** permet l'arrêt de la chasse aux sorcières dans le contexte de l'Affaire des poisons dans l'entourage proche du roi. En effet, Madame de Montespan était la maîtresse de Louis XIV depuis une dizaine d'années. Mais cette femme, très jalouse, ne supportait pas que le roi ait d'autres aventures et lui faisait de nombreuses scènes. Mademoiselle de Fontanges, une des favorites du roi, se retrouva enceinte mais accoucha prématurément d'un petit garçon qui ne survécut pas. Suite à cette épreuve douloureuse, la jeune fille fût prise d'un mal lent qui l'affaiblissait de jour en jour et elle mourut à l'âge de 20

ans. Aurait-elle fait empoisonner la jeune femme ? A cette époque, à Paris de nombreuses femmes accusées de sorcellerie étaient arrêtées et brûlées sur les bûchers. La fille de l'une d'elles déclara avoir assisté à plusieurs reprises à des cérémonies que sa mère aurait célébrées en compagnie de dames de la cour. Le nom de Mademoiselle des Œillets, dame de compagnie de Madame de Montespan, fut cité, mais du fait de son rang, de la protection de Colbert et de l'attachement que le roi lui portait, Madame de Montespan ne fût pas inquiétée. Une réflexion est menée sur l'affaire de sorcellerie, d'empoisonnement et de sortilèges, à l'initiative de Colbert et de la Chambre de l'Arsenal, juridiction spéciale qui jugeait la Voisin. La sorcellerie est alors assimilée à l'illusionnisme et à l'escroquerie. Ce n'est plus un crime mais un délit.

- Cet édit reflète la mutation de l'état d'esprit des juges du Parlement de Paris qui, sous l'influence du rationalisme cartésien, cessent de croire aux sorcières et les considèrent plutôt comme des folles que comme des criminelles ou des marginales.

La chasse aux sorcières est donc irrémédiablement terminée en France.

Conclusion :

Les sorcières démoniaques ont été inventées comme une sorte de marge, un groupe de référence portant exactement l'inverse des valeurs de l'Etat et de la société en train de se construire au XVIIème siècle. C'est à ce groupe que s'oppose le principe de l'Etat baroque associant étroitement la politique et la religion, dans le cadre d'une construction de l'absolutisme français.

La sorcière est le modèle de référence d'une marginalité créée de toutes pièces : elle se trouve diabolisée pour affirmer ce qu'il ne faut pas être et ce dont on ne veut pas. Elle représente le modèle à ne pas reproduire sous peine de mort. Autrement dit, la société définit son contraire type, Dieu/Satan, messe/sabbat.

La chasse aux sorcières est un long rite de passage entre un passé pas tout à fait révolu et un présent qui s'établit sur de nouvelles bases (idée de modernité). Les nouvelles structures mises en place, on n'a plus besoin du repoussoir de la sorcellerie. Les procès disparaissent.